

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

CONTEXTE

Classée dans la catégorie des économies à revenu intermédiaire inférieur, la Côte d'Ivoire envisage de maintenir le développement du capital humain au centre de sa stratégie pour soutenir la croissance et devenir à long terme une économie émergente compétitive au niveau mondial.

Pour y parvenir, il sera essentiel de renforcer le système éducatif qui est un pilier central du développement du capital humain. Nonobstant les efforts récents, le score de l'indice du capital humain (ICH) du pays reste faible, avec des écarts importants en matière d'éducation et de santé entre les groupes socio-économiques. Aujourd'hui, un enfant né en Côte d'Ivoire ne sera que 38 % aussi productif à l'âge adulte qu'il pourrait l'être s'il bénéficiait d'une éducation complète et d'une bonne santé.

En outre, la forte pression démographique sur le système éducatif (selon l'INS¹ le taux de croissance annuel de la population est de 2,6 %) couplée à une politique d'enseignement obligatoire pour les 6-16 ans (adoptée en 2015) implique un besoin accru d'écoles, de salles de classe, d'assainissement, d'eau, d'enseignants et d'intrants pédagogiques pour répondre à l'exigence en termes d'accès tout en garantissant la qualité et une gouvernance forte des services éducatifs.

En termes d'accès, la situation du préscolaire est préoccupante. Peu d'enfants bénéficient d'opportunités préscolaires (1 sur 10) et la lenteur de la couverture ne répond pas à la demande et aux besoins.

Au primaire, des disparités importantes subsistent entre les régions, même si les taux bruts d'accès se sont améliorés, passant de 94 % en 2014-2015 à plus de 100 % en 2019-2020, avec une parité entre les sexes. Aussi, le primaire est-il majoritairement public, 8 écoles sur 10 sont publiques, et scolarisent 81 % des élèves. Les écoles primaires communautaires qui sont exclusivement sous la responsabilité des parents représentent 1,6 % de l'offre. Elles se trouvent principalement dans les zones rurales et la plupart de leurs enseignants ne sont pas qualifiés.

Au niveau du secteur privé, les structures d'enseignement islamique (écoles coraniques, des madrasahs, et les écoles franco-arabes...) ne suivent pas les programmes et examens nationaux et ne délivrent pas de certification de l'apprentissage formel. Dans un souci d'équité, Le gouvernement a entrepris des activités importantes pour les intégrer au programme national.

A tout cela, il faut ajouter les problèmes de santé les plus courants chez les enfants d'âge scolaire qui affectent leur éducation et leur capacité d'apprentissage. En effet, dans le pays, le paludisme et les infections vermineuses peuvent réduire la scolarisation et augmenter l'absentéisme, tandis que l'anémie peut affecter la cognition et l'apprentissage. Ces problèmes de santé majeurs qui affectent l'éducation des enfants sont très répandus chez les écoliers provenant de familles à revenus modestes.

Conscient de ces défis, le gouvernement ivoirien a formulé son programme national de développement humain qui se concentre, dans son deuxième pilier, sur le "développement du capital humain et la promotion de l'emploi".

Afin d'atteindre l'objectif lié au pilier 2 du Plan national de développement (PND) 2021-2025², le gouvernement ivoirien prépare en collaboration avec la Banque mondiale le Programme Renforcement du

¹ <http://www.ins.ci/n/>

² Le pilier 2 du Plan national de développement (PND) 2021-2025 se concentre sur le " Développement du capital humain et la promotion de l'emploi

Système éducatif primaire de la Côte d'Ivoire proposé relativement au Cadre de partenariat pays (CPP) 2016-2019³.

Ce Programme Renforcement du Système éducatif primaire de la Côte d'Ivoire vise à contribuer au développement du capital humain en développant les services d'éducation et en améliorant la qualité de l'apprentissage. Il réduira la pauvreté et les inégalités en offrant un meilleur accès à des services d'éducation publique de qualité, favorisera l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la responsabilité en soutenant les mécanismes de rapport tout au long de la chaîne de livraison de l'éducation.

Dans le cadre du « Programme Renforcement du Système éducatif primaire de la Côte d'Ivoire », une composante Assistance Technique (sous Financement de Projet d'Investissement) sera mise en place pour appuyer les directions centrales et régionales du MENA dans la mise en œuvre des activités. Cette Assistance Technique (AT) sera gérée par des experts techniques en fonction des besoins. L'aide fournie par ces experts permettra d'affiner et de développer les programmes d'enseignement préscolaire et primaire (y compris le matériel de développement professionnel des enseignants et les guides).

La préparation du Programme Renforcement du Système éducatif primaire de la Côte d'Ivoire nécessite l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) conformément à la Norme environnementale et sociale n° 10 (Mobilisation des parties prenantes et information) et en vertu des exigences du CES de la Banque mondiale dont les dispositions régissent la gestion des risques environnementaux et sociaux potentiellement associés au projet.

OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques du PMPP du projet sont :

- (i) Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de bien identifier ces dernières et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- (ii) Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes touchées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet ;
- (iii) Etablir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à son élaboration ;
- (iv) Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- (v) Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;
- (vi) Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts négatifs et ses bénéfiques pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;

³ Le Cadre de partenariat pays (CPP) 2016-2019, dans ses domaines d'intervention 2 et 3, portent sur : (i) le développement du capital humain pour le développement économique et la cohésion sociale et (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la responsabilité

- (vii) Guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- (viii) Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- (ix) Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes touchées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS).

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

L'élaboration du présent plan de mobilisation a suivi les étapes suivantes :

- Phase préparatoire (28 juillet – 09 août 2022) : cette phase a permis d'analyser le contexte de planification et de mise en œuvre du Programme de Renforcement du Système éducatif primaire de la Côte d'Ivoire. Au cours de cette phase, les activités suivantes ont été réalisées :
 - o Réunion de démarrage et échanges avec l'Unité de Gestion du PAPSE (09 août 2022) : les interactions avec l'UGP-PAPSE ont permis de clarifier les orientations à donner à l'étude. Cette réunion a également permis. Certains enjeux du projet ont été également discutés afin d'identifier les parties prenantes qui en sont concernées ;
 - o Analyse documentaire (28 juillet – 09 août 2022) : sur la base de la documentation reçue de la part de l'UGP-PAPSE, une analyse documentaire a été faite en vue de cerner les objectifs et identifier les parties prenantes touchées et autres parties concernées par le Projet d'assistance technique ;
 - o Planification des consultations ciblées et consultation élargies des parties prenantes (10 – 12 août 2022) : un programme de rencontres des parties prenantes a été présenté et validé avec l'UGP-PAPSE avant sa mise en œuvre.
- Phase de consultation des parties prenantes et collecte de données : conformément aux dispositions de la norme environnementale et sociale n°10, l'UGP-PAPSE a organisé à travers son consultant des rencontres avec la majorité des parties prenantes touchées et intéressées par le projet d'assistance technique au Programme Renforcement du Système éducatif primaire de la Côte d'Ivoire. Ces rencontres se sont faites :
 - o De manière individuelle : plusieurs rencontres individuelles avec des acteurs clés qui sont généralement des chefs de services administratifs, chefs de services techniques ou point focaux du PAPSE dans les directions centrales du MENA ;
 - o De manière collective : plusieurs focus-group regroupant des acteurs spécifiques/homogènes ont été organisés pour discuter des thématiques pour lesquelles leur implication s'avère nécessaire. Des séances de consultation publiques ont été également organisées sous l'égide des autorités administratives dans des régions de la Côte d'Ivoire. Ces consultations se sont réalisées en plusieurs périodes à savoir du 16 au 22 août 2022 pour les consultations ciblées en région, du 24 août au 09 septembre pour les consultations avec les directions centrales du MENA et les 08, 14, 15 et 16 septembre pour les consultations publiques respectivement dans la région de la Marahoué, la région du Poro, la région du Cavally et la région du Sud-Comoé ;
- Analyse des données et rédaction du PMPP : Les données collectées sur le terrain ont été analysées pour servir à l'élaboration du rapport de PMPP conformément au canevas établi lors de la préparation de la mission. L'analyse des données s'est faite au fur et à mesure de l'évolution de la collecte des données ainsi que la rédaction du rapport.

DESCRIPTION DU PROJET

GÉNÉRALITÉS SUR LE PFORR

Le programme PforR vise à contribuer au développement du capital humain en développant les services éducatifs et de santé et en améliorant la qualité de l'apprentissage au préscolaire et primaire. Il s'inscrit dans le cadre du Cadre de partenariat pays (CPP) 2016-2019 notamment dans les domaines d'intervention portant sur : (i) le renforcement du capital humain pour le développement économique et la cohésion sociale et (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la redevabilité.

Le Programme contribuera au développement du capital humain en offrant un meilleur accès à des services d'éducation et de santé de qualité dans les écoles publiques. Il contribuera également à l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la redevabilité en appuyant les mécanismes d'établissement de rapport tout au long de la chaîne de prestations de l'éducation. Le Programme contribuera à : (i) réduire la pauvreté et les inégalités en offrant la possibilité aux enfants de bénéficier d'une éducation de qualité pour une meilleure réussite scolaire ; et (ii) renforcer la redevabilité en soutenant des contrats d'objectifs et de performance pour une prestation de services éducatifs plus efficace.

Pour ce faire, le programme se concentre sur trois domaines de résultats qui sont :

- Domaine de résultat 1 : Améliorer l'accès équitable au préscolaire et au primaire dans un environnement sécurisé ;
- Domaine de résultat 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement et les pratiques de classe ;
- Domaine de résultat 3 : Renforcer la capacité de gestion et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services.

Pour atteindre efficacement ces résultats, une composante Financement des Projets d'investissement est indispensable. Cette composante accordera une assistance technique aux à la Coordination des Directions Centrales du MENA et aux acteurs de la mise en œuvre sur certains des aspects les plus techniques et innovants du programme qui nécessitent un appui pratique. Le projet d'assistance technique du programme axé sur les résultats de renforcement du système éducatif au service du capital humain est présenté à travers ce qui suit.

OBJECTIFS DU PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique a pour objectif de fournir un soutien stratégique et financer sur les aspects clés qui permettront au à la Coordination du MENA de gérer et coordonner la mise en œuvre du Programme, y compris la réalisation des tâches fiduciaires, de sauvegardes et de suivi et d'évaluation.

PRÉSENTATION DE L'APPUI DE LA COMPOSANTE ASSISTANCE TECHNIQUE EN FONCTION DES DOMAINES DE RÉSULTAT DU PFORR

L'assistance technique est articulée en fonction des domaines de résultat du Programme axé sur les résultats. Les activités prévues pendant l'exécution de l'assistance technique sont généralement les suivantes :

- Financement du recrutement des experts;
- Consultations;
- Réalisation d'études (y compris les études de faisabilité, le cas échéant);
- Renforcement des capacités et des compétences;
- Formations;
- Élaboration de programmes d'enseignement préscolaire et primaire, de matériel et les guides de développement professionnel des enseignants.

ZONE D'IMPLEMENTATION DU PROJET

Le Programme Renforcement du Système éducatif primaire de la Côte d'Ivoire sera exécuté sur l'ensemble des régions de Côte d'Ivoire. L'assistance technique cible les directions centrales du MENA et les directions régionales de l'éducation nationale et de l'Alphabétisation.

DURÉE

Le programme est prévu pour une durée de 4 ans (Décembre 2022 à novembre 2026).

RISQUES ET EFFETS SOCIAUX IDENTIFIÉS

Le risque global du PforR est jugé modéré. Les risques politiques et de gouvernance, les stratégies et politiques sectorielles, ainsi que les risques liés aux acteurs sont actuellement jugés modérés.

La volonté de réforme du Gouvernement est illustrée par des investissements publics considérables et des efforts soutenus pour produire des stratégies pour le secteur de l'éducation. Cependant, la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation est faible.

En effet, la faible coordination dans l'élaboration et la mise en œuvre de politique dans le secteur de l'éducation pourrait engendrer les risques et effets suivants :

- Risques d'exclusion de certains groupes vulnérables et de certains acteurs du projet ;
- Risques de survenue de violences basées sur le genre (harcèlement sexuel, exploitation, abus et harcèlement sexuel...) et/ou de violence contre les enfants ;
- Risques de contamination à la COVID-19.

NB : Pour tout besoin de consultation, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est disponible

- Au Centre National de Matériels Scientifiques (CNMS), situé le carrefour du Lycée classique et celui de l'Église Saint Jean, voir Point Focal du Programme de Renforcement du Système Educatif Primaire de la Côte d'Ivoire ;
- À l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) sis à Cocody-Angré, 8e Tranche, Non loin du Carrefour Prière ;
- À l'Unité de Gestion du Projet PAPSE, sis à Cocody II Plateaux, 7ème Tranche, en face du Groupe Scolaire Les Papillons. Tél : (+227) 27 22 55 94 40, E-mail : info@papse-ci.org – site : www.papse.ci – Facebook : @papse.ci.

Téléchargez le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) en pièce jointe ou à partir du lien suivant :